



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DES SORINIÈRES du vendredi 11 novembre 2016

Simple Dame et Simple Homme R6 à D9

Juge Arbitre : Isabelle MARRIE

1. Le tournoi est ouvert :

- aux femmes et hommes licenciés FFBad ;
- aux joueurs classés R6, D7, D8 et D9 ;
- aux minimes 2^{ème} année, cadet(te)s, juniors, seniors et vétérans.

Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad.

Il est autorisé sous le n° 16.PDLL.44/TI.L./004

2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.

3. La Juge Arbitre du tournoi est Isabelle MARRIE. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements

4. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2016/2017 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

5. Le classement CPPH pris en compte pour la participation au tournoi sera celui à J-15, soit celui au 28 octobre 2016.

6. La date limite d'inscription est fixée au **24/10/2016** (date de réception). Les droits d'engagements sont de 10 €. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre de l'Elan Sorinières Badminton. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée.

7. Les tableaux seront déterminés en fonction du CPPH des inscrits. Si ce nombre est supérieur à 16, il y aura 3 tableaux.

8. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants ou de poules uniques de 4 ou 5 joueurs.

9. Les convocations et plan d'accès seront communiqués par courrier électronique dans la semaine précédant le tournoi au responsable de club. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

10. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

11. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.

12. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

13. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des

participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

14. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au dessus du terrain est compté let au service, faute en cours d'échange.

15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

16. Le volant utilisé en cas de désaccord est le Oliver APEX 100. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

17. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

18. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par la Juge Arbitre.

19. Les matchs seront auto-arbitrés sauf présence d'arbitres.

20. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**28/10/2016**) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

21. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par la juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).

22. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

23. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge Arbitre.

24. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

25. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.